

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Subvention
Clause Insertion
année 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

**Philippe VERBOIS
François LEY**

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 octobre 2006, celui-ci a approuvé le dispositif de la clause d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics financés par l'Agence Nationale de Renouveau Urbain dont la mise en œuvre est confiée au PLIE des Hauts de Garonne.

Au-delà des projets financés par l'ANRU, les donneurs d'ordre ont généralisé l'intégration des clauses sociales d'insertion dans leur commande publique, en s'appuyant sur les possibilités prévues par le Code des Marchés Publics.

Dans la perspective d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle, les communes d'Ambarès et Lagrave Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte Eulalie et l'Association PLIE des Hauts de Garonne ont décidé de créer un guichet unique de facilitation des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés ayant cours sur leur territoire.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre le PLIE et la Ville sur une période de trois ans (2018-2020) avec une participation annuelle de la ville à hauteur de 2 564.00 euros correspondant à la proratisation par la commune, en fonction du nombre d'habitants.

En 2019, 2662 heures d'insertion ont été générées à ce jour et 13 floiracais en ont bénéficié sur 6 chantiers.

Parmi eux, 9 floiracais sont issus des quartiers prioritaires (7 issus du quartier Jean Jaurès, 2 issus du quartier Dravemont) pour 1861 heures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du 28 mai 2018 entre la ville de Floirac et le PLIE des Hauts de Garonne pour la constitution d'un guichet unique des clauses d'insertion sur le territoire des Hauts de Garonne ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 5 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention au titre de l'année 2020 pour l'association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 2 564.00 euros au titre de la démarche de la clause d'insertion,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitifs 2020 – Article 6574-824.

Madame LACUEY Conchita, Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**

Nombre de votants :	29
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	
Abstention :	



Le Maire,